

Réf : DCM/2022-38/7.5./18-05

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 12-05-2022

Notifiée aux élus le : 12-05-2022

Date de l'affichage : 12-05-2022

SÉANCE DU MERCREDI 18 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le DIX HUIT MAI À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Patricia VAN DER LINDE à Gilles TRAUJLET, Christian LAPISARDI à Alain BAILLIEU, Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN, Cédric BONATO à Joachim RAMS, Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND.

ABSENT NON-REPRÉSENTÉ : Néant.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique BONVICINI.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USSA – TOURNOI DE PENTECÔTE

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

L'association UNION SPORTIVE SALINIÈRE D'AIGUES-MORTES (USSA) nous a sollicité, pour une aide financière, afin d'organiser son traditionnel tournoi de pentecôte, accueillant de nombreuses équipes de jeunes sportifs à Aigues-Mortes.

Le coût important de cette manifestation ne pouvant être pris en totalité par cette association, la Commune a décidé d'apporter son soutien à titre exceptionnel par le versement d'une subvention de 15 000 € affectée tout particulièrement à cette manifestation.

- Le versement de cette subvention se fera, sous réserve de l'organisation effective du tournoi annuel, selon les modalités reprises ci-après :

↳ 50 % en 2022 soit 7 500.00 €

↳ 50 % en 2023 soit 7 500.00 €

Le conseil Municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le versement de cette subvention telle que présentée ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 030-213000037-20220523-DCM202238-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 23 mai 2022

Le Président de séance,

Pierre MAUMÉJEAN

Maire d'Aigues-Mortes



RESULTAT DU VOTE :

Délibération 2022-38	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'USSA – TOURNOI DE PENTECÔTE	Pour :	29	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication